

ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ALLEMAND

PROFESSION NON RÉGLEMENTÉE

Ex: Informatique, Business analyste, Plomberie, Hôtellerie

PROFESSION RÉGLEMENTÉE

Ex: Enseignement, médecine, droit.

Nationalité: UE,
EEE et Suisse

Nationalité:
Pays tiers

Toutes les nationalités
Tous les diplômes

Diplôme universitaire
de l'étranger (Études)

Diplôme de formation
professionnelle
de l'étranger
(formation
professionnelle)

LA RECONNAISSANCE EST FACULTATIVE

Accès direct au marché du
travail allemand sans
restrictions

LA COMPARABILITÉ DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE EST NÉCESSAIRE

Vous avez besoin soit de **résultats positifs dans la base de données anabin**, soit d'une **évaluation du diplôme par le ZAB** comme preuve.

Responsabilité: Office central de l'éducation à l'étranger (ZAB)

Plus d'informations :
<https://www.kmk.org/zab/central-office-for-foreign-education.html>

LA RECONNAISSANCE EST OBLIGATOIRE

Vous devez suivre la **procédure de reconnaissance** et obtenir une « équivalence totale » dans la décision de reconnaissance.

Responsabilité: Autorité compétente en Allemagne

Plus d'informations: www.erkennung-in-deutschland.de

Point d'information central pour les personnes intéressées de l'étranger:
Service central pour la reconnaissance professionnelle (ZSBA):
<https://www.arbeitsagentur.de/vor-ort/zav/zentrale-servicestelle-berufsaerkennung>